

l'économie locale et à l'ensemble de l'infrastructure de l'industrie dans cette région de la Colombie-Britannique.

Nous pouvons appuyer cet amendement sans aucune hésitation. C'est une approche censée. J'espère que le gouvernement du Canada sera capable de faire preuve de bon sens et qu'il appuiera cet amendement.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, j'ai entendu mes deux collègues à propos de cet amendement. Cela me rend quelque peu perplexe parce qu'ils ne semblent pas comprendre que le gouvernement du Canada a suffisamment de pouvoir dans n'importe quelle situation d'urgence pour faire ce qu'il veut.

Pour le genre de situation d'urgence à laquelle pallie cet amendement, vous n'avez pas besoin de celui-ci ni de dresser des obstacles aux acheteurs de Petro-Canada. Vous n'avez pas besoin de prendre des décisions de principe pour des événements imprévus qui pourraient survenir à l'avenir. S'il se présente une vraie situation d'urgence, le gouvernement du Canada a tout le pouvoir d'intercéder dont il a besoin, dans le cadre de n'importe laquelle des consignes d'urgence.

C'est encore une façon pour les partis d'opposition de mettre des bâtons dans les roues en ce qui concerne Petro-Canada. Ce n'est absolument pas justifié. C'est un amendement de plus contre lequel mon parti va certainement voter.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, cette fois-ci, j'essaierai de parler directement des amendements ou des biens que le ministre considère comme stratégiques. Cela pose un problème à moins que nous changions de ministre. Les stratégies du ministre et du gouvernement ne correspondraient certainement pas aux désirs du public canadien.

Dans l'intérêt général du Canada, je vais revenir à la question de ces amendements très vagues. Ils sont d'une portée si vaste que, à mon avis, ils sont absolument sans effet. Les néo-démocrates peuvent trouver le moyen de les appuyer néanmoins. Bien qu'à contrecœur, je voudrais vous lire juste un paragraphe qui, je l'espère, a un rapport avec ces amendements. Il est intitulé: *Perte d'autonomie*.

Vendre l'actif économique d'un État à une multinationale étrangère peut procurer de vrais bénéfices, mais il en résulte nécessairement que

Initiatives ministérielles

l'État perd le contrôle de certaines de ses ressources. Par exemple, le Chili a vendu sa participation dans de vastes holdings forestiers à deux sociétés néo-zélandaises, Carter Holt Holdings et Fletcher Challenge Limited. Ces sociétés peuvent avoir une conception très différente de celle du gouvernement chilien en ce qui concerne l'utilisation de ces forêts. Quand les forêts sont détenues par une multinationale étrangère, le calendrier du bûcheronnage peut être lié au prix mondial du papier ou du bois d'oeuvre, alors que le gouvernement chilien pourrait prendre des décisions en matière de sylviculture fondées sur le désir de conserver une présence active sur le marché mondial pour maintenir le niveau d'emploi ou de gérer les terres forestières pour une future exploitation méthodique.

Je cite un extrait d'un document passionnant. Il est intitulé: «La privatisation dans les pays en voie de développement». Je demanderais au ministre de prendre bonne note du contenu de ce document. Nous ne sommes certes pas un pays en voie de développement. Il devrait prendre bonne note des garanties et des inquiétudes dont parle l'auteur, même pour les pays sous-développés du monde, il devrait tenir compte de ces rappels.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, j'ai trouvé les propos que j'ai entendus cet après-midi des plus révélateurs. À vrai dire, je ne suis vraiment pas parvenu à comprendre la logique des députés de l'opposition.

À propos de ce projet de loi, ils disent qu'il faudrait privatiser les avoirs de Petro-Canada, et tantôt ne pas les privatiser. Ils établissent une distinction entre les avoirs stratégiques et les avoirs non stratégiques. J'ai entendu bien des gens déclarer que le gouvernement du Canada ne devait pas assumer la responsabilité de ces décisions et qu'il ne devait même pas s'en mêler. Je pense qu'ils ont raison.

On devrait privatiser Petro-Canada et lui fournir l'occasion de soutenir la concurrence avec des chances égales. On a beau le répéter suffisamment souvent, on persiste à dire que le gouvernement ne devrait pas se désolidariser entièrement de la démarche. À mon avis, ce n'est pas la raison pour laquelle nous sommes là. Certains ont parlé de se débarrasser de certains avoirs qui pourraient être stratégiques. En poussant cet argument jusqu'à ses conclusions absurdes, on pourrait se demander, quand quatre stations service de Petro-Canada se trouvent à un carrefour important, laquelle il faudrait fermer. Ce serait le comble du ridicule.